



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

N°2024/06-15

Objet : Protection Sociale Complémentaire 2024-2029 - Convention de Participation Prévoyance et Santé du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG)

L'an deux mille vingt-quatre,

Le dix-huit juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Jean-Marc FRUCTUS Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Nathalie ZENOU, Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER (délibération n° I – 19h45).

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Isabelle TRAPPIER
Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE
Jean-Philippe ANTOINE à Sophie LAFEUILLADE
Stéphanie NOGUES à Éric FROMMWEILER

Absents :

Clotilde FRETÉ
Nathalie ZENOU

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



N°2024/06-15 : Protection Sociale Complémentaire 2024-2029 - Convention de Participation Prévoyance et Santé du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG)

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu** le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale ;
- Vu** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu** l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- Vu** la Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics ;
- Vu** le décret n° 2011-1474 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu** la Circulaire n°RDFBI2207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu** la décision de la collectivité de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) ;
- Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 juin 2023 ;
- Vu** la délibération n° 2023-26 du Conseil d'Administration du CIG en date du 07 juillet 2023 relative au choix des attributaires et autorisant le Président à signer les conventions de participation Prévoyance et Santé 2024-2029 ainsi que tous les documents contractuels y afférent ;
- Vu** l'avis du Comité Social Territorial de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche en date du 4 juin 2024,
- Considérant** l'intérêt pour la commune d'adhérer à la convention de participation prévoyance et santé qui lie le CIG et le Groupe VYV ;
- Considérant** que le risque prévoyance concerne l'incapacité de travail, l'inaptitude, l'invalidité ou le décès ;
- Considérant** que le risque santé concerne les frais occasionnés pour une maladie, un accident ou une maternité ;
- Considérant** l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale « Finances, Informatique, Ressources Humaines » en date du 11 juin 2024 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À l'unanimité**



N°2024/06-15 : Protection Sociale Complémentaire 2024-2029 - Convention de Participation Prévoyance et Santé du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG)

Décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2025 à la convention de participation qui lie le Centre de Gestion de la Grande Couronne et le Groupe VYV dans le domaine de la protection sociale et complémentaire tant pour le volet prévoyance que santé ;

Décide d'accorder une participation financière pour le risque prévoyance à hauteur de 10€ mensuel exclusivement aux agents souhaitant adhérer à la convention référencée ;

Décide d'accorder une participation financière pour le risque santé à hauteur de 20€ mensuel exclusivement aux agents souhaitant adhérer à la convention référencée ;

Prend Acte que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel pour l'adhésion aux deux conventions sur les risques Prévoyance et Santé de :

- 400 € pour une collectivité de 50 à 149 agents.

Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation Prévoyance et Santé et tout acte en découlant ;

Autorise le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CIG.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 24 juin 2024

Le secrétaire de séance

Isabelle TRAPPIER



Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 24/06/2024

Document rendu exécutoire le 24/06/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
PASCAL PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20240624-2024-06-15-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2024

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20240624-2024-06-15-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2024